

# Commission d'évaluation AA/AM/AI

## 1<sup>er</sup> mai 2003–31 octobre 2004

Rapport pour la chambre médicale FMH 28 octobre 2004

F. Bossard, président de la Commission d'évaluation

La Commission d'évaluation s'est réunie une fois par mois depuis juin 2003.

Elle a analysé les données concernant les coûts par cas sur la base des factures payées par les trois assureurs. Les coûts par cas ont été calculés pour l'ensemble des médecins installés ainsi que pour les spécialités.

Partenaires et délégués:

- MTK: B. Huwiler, H. Plüss, A. Weissenburger, D. Spinnler;
- IV: S. Muster-Kuhn, M. Gebauer;
- MV: M. Sonder Stauffer, U. Kilchenmann;
- FMH: F. Bossard (président), A.-C. Froidevaux, J. Pellaton, J.-H. Weidmann (secrétariat).

C'est avec beaucoup de soucis que nous avons constaté la diminution des coûts par cas chez les radiologues privés. En raison de données insuffisantes, la SGR-SSR a été priée de procurer des informations et analyses spécifiques. Des mesures d'urgences ont été décidées suite à cela. En vi-

gueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2003, ces mesures sont valables jusqu'au 31 octobre 2004.

Depuis janvier 2004, nous avons vu un dépassement des frais dans plusieurs spécialités. La commission d'évaluation a parlé avec le Comité central et appelé à une utilisation correcte du TARMED. Les coûts moyens par cas sont ensuite restés dans le corridor de neutralité jusqu'à la fin juin si bien qu'il n'y pas eu besoin d'une correction de la valeur du point.

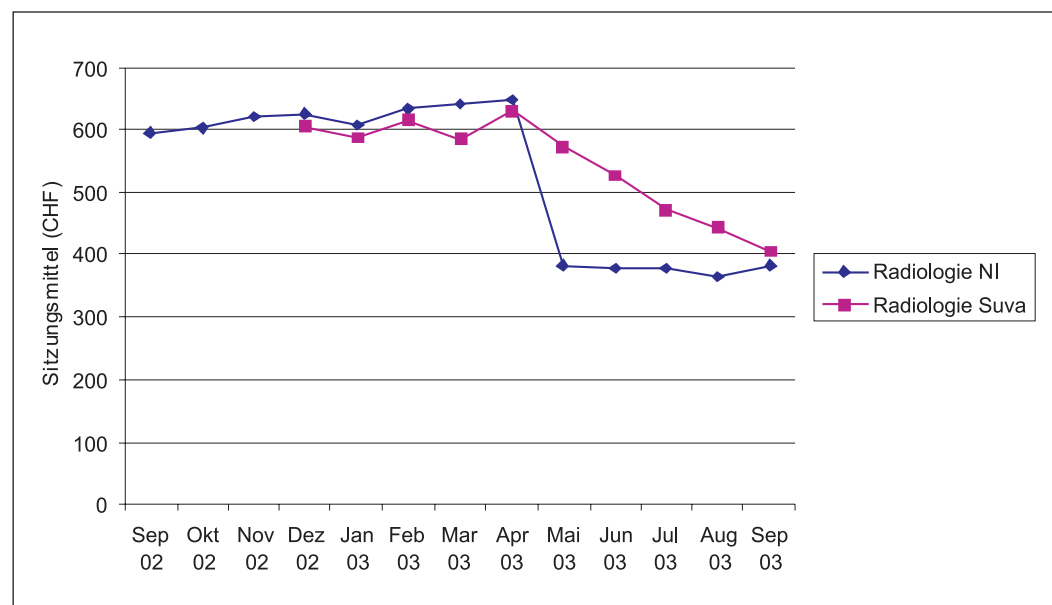
Le développement des frais moyens en juillet et août 2004 a montré un dépassement du corridor. Toutes les spécialités étaient en dessus, sauf les radiologues et les anesthésistes.

Au vu des données juillet et août 2004, il était nécessaire de corriger la valeur du point LAA/LAM/LAI. La proposition a été transmise au Comité central de la FMH et à la CTM (assureurs).

La situation a changé en septembre 2004:

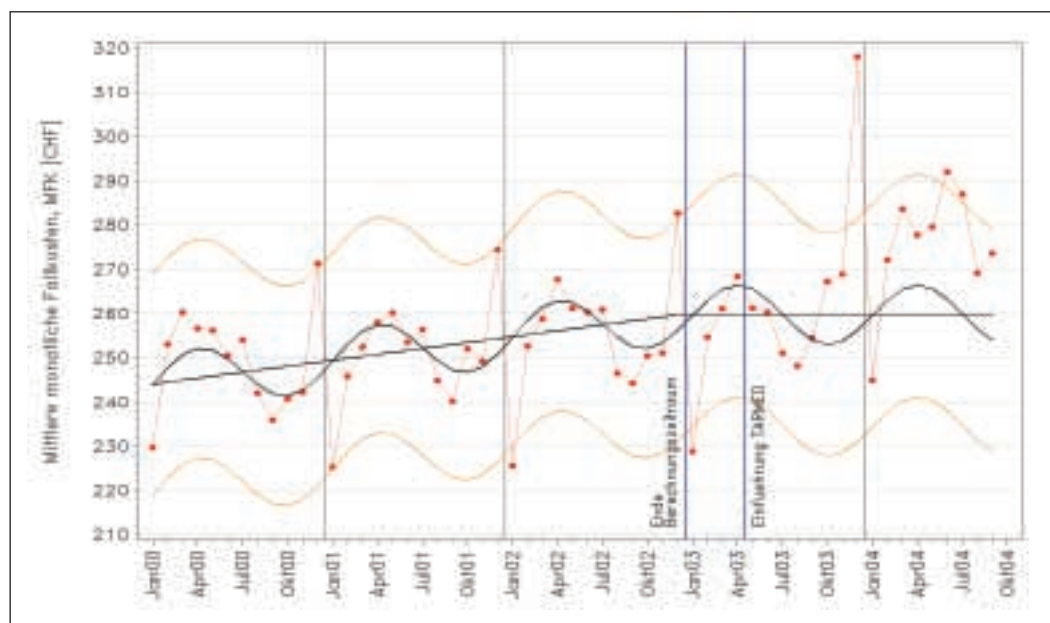
- a) AA: Les frais moyens étaient en août avec +4,93% dans le corridor.

Figure 1



Correspondance:  
Dr François Bossard  
Spychertenstrasse 37c  
CH-3652 Hilterfingen

Figure 2



- b) AM: Les frais moyens étaient en août avec +10,13% dessus du corridor.
- c) AI: Les frais moyens étaient en août avec +10,20% en dessus du corridor.

Les délégués de la FMH n'ont pu accepter une réduction de la valeur du point 10 centimes. Une solution correcte selon contrat n'était plus possible. C'est pourquoi la Commission d'évaluation a décidé le 19 septembre 2004 de laisser aux présidences de chacun des partenaires la décision à prendre.

C'est donc le président de la FMH, Dr Jacques de Haller, et le président de la CTM, Dr W. Morger, qui ont décidé le 19 octobre 2004:

de baisser dès le 1<sup>er</sup> novembre 2004 la valeur du point tarifaire AA/AM/AI de Fr. 1.– à Fr. –.92. Cette valeur du point s'applique aux médecins installés en cabinet privé fournissant des prestations dans le cadre des assurances sociales fédérales (AA, AI, AM). Le concept et le contrat de la neutralité de frais par cas se termine le 31 octobre 2004. Les mesures d'urgences pour les radiologues en cabinet privé continuent jusqu'au 30 juin 2005. La commission d'évaluation est dissoute à fin octobre 2004. La FMH va discuter des nouveaux contrats avec la CTM.

Comme Président de la Commission d'évaluation, il me reste à remercier tous les délégués pour leur excellent travail fait en conformité avec le contrat.